

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2026

Tous les conseillers sont présents. Madame Bilitis PUCCINELLI est nommée secrétaire de séance.

1. Le Procès Verbal du Conseil municipal du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Le conseil décide d'élire un 2nd adjoint.

3. Élection d'un adjoint

M. Alain PEAQUIN est élu à l'unanimité 2nd adjoint.

4. Indemnité des adjoints

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer, avec effet immédiat, le montant des indemnités aux taux suivants : Maire à 28,1 %, 1^{er} adjoint à 10,9 % et 2nd adjoint 6 %

5. Approbation du compte financier unique CFU 2025

Le CFU 2025 regroupant le compte administratif, dressé par la commune et le compte de gestion, dressé par le comptable du Trésor public, est approuvé à l'unanimité.

6. Affectation du résultat

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les excédents en excédent reporté pour un montant de 1 687,30 € en investissement et pour un montant de 229 005,36 € en fonctionnement.

7. Vote du budget 2026

Le budget 2026 est voté à l'unanimité :

- en fonctionnement pour un total en recettes et en dépenses de 296 345,36 €
- en investissement pour un total en recettes et en dépenses de 58 061,30 €

8. Vote de taux

Considérant l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 faisant apparaître une augmentation relative des bases d'imposition prévisionnelles (environ + 1%), le Maire propose de reconduire en 2026 les taux votés par la commune en 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,32%**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **31,81 %**.
- Taxe d'habitation (logements non vacants et résidences secondaires) : **13,31 %**.

9. RODP Réseaux BT et RT

Le Conseil à l'unanimité fixe le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux télécom à 407,15 € pour 2026.

10. Délégué à la commission de contrôle des listes électorales

Cette désignation ne nécessite pas l'établissement d'une délibération du conseil municipal.

11. Bail du logement communal

Le Conseil à l'unanimité décide de renouveler le bail du logement communal à l'actuel occupant.

12. Délégués à l'EPAGE

Le Conseil à l'unanimité décide de nommer Bilitis PUCCINELLI, titulaire et Sandrine CAMUS, suppléante.

13. Poste du cantonnier

Reporté à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45